

Commission de contrôle des élections

La composition de la commission de contrôle des élections est fixée par l'arrêté préfectoral N° 69-2023-04-25-00002 du 25 avril 2023.

Pour Écully, les membres sont :

Jean-José Garcia

Émile Cohen

Pierre Poinot

Jacques Chevaleyre

Claude Lardy



MAIRIE D'ÉCULLY

1 place de la Libération
CS 80212
69134 écully Cedex

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h - 13h30 > 17h
Samedi : 8h30 > 12h

Etat-civil-affaires générales : même
horaires sauf lundi : journée continue
de 10h à 17h

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout

accepter

Personnaliser